



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES - *SESSION 2017* -

Épreuves d'admissibilité et d'admission

RAPPORT DE JURY

PREAMBULE

Le rapport de jury du Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles vise à permettre aux futurs candidats de prendre connaissance des compétences attendues aux diverses épreuves qui le composent mais également d'en appréhender le niveau d'exigences et de considérer ainsi leurs chances de réussite. Les constats et recommandations établis pour chacune des épreuves écrites et orales sont à cet égard riches d'enseignements.

Inscrit dans le cadre de la refondation de l'école et du plan pluriannuel de création d'emplois d'enseignant, la session 2017 visait ainsi à recruter un important nombre de professeurs des écoles stagiaires pour l'académie de Guyane.

Les candidats trouveront ici les rapports des différentes épreuves de cette session 2017, rédigés par leurs coordonnateurs respectifs et apportant toutes précisions utiles quant aux attendus de chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission. Ils mettent en exergue les principales difficultés rencontrées par les candidats et les erreurs les plus fréquemment survenues mais soulignent par ailleurs leurs points forts et mettent en perspective conseils et recommandations à leur intention. Il leur appartient ainsi d'en tenir compte afin de s'engager dans une préparation aussi efficace que possible.

L'on y notera de nombreuses réflexions et axes permettant la réussite à ce concours conduisant à une profession faite d'engagements et d'exigences.

La préparation doit rester un temps essentiel qui doit orienter les candidats vers des analyses de leurs propres connaissances et compétences des fondamentaux : maîtrise de la langue et mathématiques. ; ils doivent ainsi pouvoir les approfondir et les mettre à disposition pour la construction de nouvelles compétences professionnelles.

Je souhaite à tous celles et ceux dont le projet professionnel vise à devenir Professeur des Ecoles de tirer de ce rapport du jury le meilleur profit ainsi qu'une pleine réussite.

Joseph Vallano

DAASEN

Académie de Guyane

Président du jury CRPE

I - Données statistiques

II - Les épreuves écrites d'admissibilité

- L'épreuve écrite de français
- L'épreuve écrite de mathématiques

III - Les épreuves orales d'admission

- La première épreuve :
 - « Mise en situation professionnelle »
- La seconde épreuve :
 - « Entretien à partir d'un dossier »

I - Données statistiques

Données globales

Concours	Postes			Inscrits			Présents			% absents			Admissibles			Admis		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Externe PU	165	127	108	721	738	596	328	338	217	55%	54%	64%	180	175	135		161*	124
Snd interne PU	30	40	47	90	107	95	41	43	41	54%	60%	57%	13	12	25		10	21
Externe LR PU	5	5	3	13	7	14	8	3	4	38%	57%	71%	5	2	1		2	1
3é concours PU	10	8	12	97	95	64	31	29	21	68%	69%	68%	9	7	13		7	9
Total Public	210	180	170	921	947	770	408	413	283	56%	56%	63%	207	196	174		180	155
Externe privé	1	5	5	33	31	37	4	13	14	88%	58%	65%	2	10	7		5	5
Sd Interne PR	1	1	1	1	4	4	0	2	4	100%	50%	0%	0	1	2		2	2
3é concours PR	1	1	1	4	4	4	0	1	0	100%	75%	100%	0	0	0		0	0
Total Privé	3	7	7	38	39	45	4	16	18	89%	59%	60%	2	11	9		7	7
Ensemble	213	187	177	959	986	815	412	429	301	57%	56%	63%	209	207	183		187	162

* report des postes non pourvus du Sd interne, 3eme conc et externe spécial créole SUR l'externe (dans la limite des 25% réglementaires du nbre total de postes publics)

Les évaluations

	2017	2016	2015	2014 normale	2014 except	2013
moyenne générale (/20)	10,58	11,14	10,63	10,30	8,74	9,86
<i>épreuves écrites</i>						
français (coef 2)	9,53	9,91	10,78	9,81	8,8	9,67
mathématiques (coef 2)	9,50	9,67	8,86	9,29	6,2	8,71
écrit créole (coef 2)	10,70	14,00	11	17,5	13,25	12
<i>épreuves orales</i>						
mise en situation prof. (coef 3)	10,75	11,58	11,76	11,86	11,45	11,28
épreuves sur dossier (coef 5)	11,68	12,05	11,07	10,81	10,76	10,70
- entretien APSA (coef 2)	11,8	12,04				
- entretien sur dossier fourni (coef 3)	11,6	12,06				
entretien créole (coef 3)	13,40	16,00	16,67	12	15	14

Répartition territoriale des candidats

(sur la base des adresses de résidence déclarées)

répartition territoriale	Guyane		Métropole		Martinique		Guadeloupe		reste du monde	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
des inscrits	70%	68%	19%	18%	6%	11%	4%	3%	1,0%	0,3%
des présents	92%	92%	4%	4%	2%	3%	2%	2%	0,5%	0%
des admissibles	86%	85%	8,0%	7,3%	3,0%	4,3%	1,0%	3,4%	1%	0%

II - Les épreuves écrites d'admissibilité

Français

L'épreuve écrite de français vise essentiellement à :

- évaluer la maîtrise de la langue française (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue, clarté d'expression)
- évaluer leur capacité à comprendre et à analyser les textes (dégager les problématiques, construire et développer une argumentation)
- évaluer leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français

Première partie (notation sur 11)

Il est attendu des candidats, « la production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires ».

Les quatre textes du corpus se caractérisent par le souvenir d'un apprentissage hors norme. Ils ne présentent aucune difficulté de compréhension et sont tout à fait accessibles à l'ensemble des candidats. Le traitement de cette question fait apparaître cependant une grande disparité des réponses, tant dans la mise en mots que dans l'analyse conceptuelle. Dans l'ensemble, les textes sont globalement compris et la question est traitée par un grand nombre de candidats. Il apparaît cependant que peu de copies font apparaître une présentation clairement énoncée du devoir avec la mise en évidence de la problématique traitée, un plan, une introduction et une conclusion.

De nombreuses productions ne sont pas construites ou très superficiellement et ne laissent aucune place à la confrontation et à la mise en perspective des textes. On note une confusion entre la synthèse proprement dite et une analyse didactique introduisant même, pour certains, des commentaires personnels. Pour d'autres, l'exercice se limite à une simple paraphrase des textes.

Il ressort de ces observations une totale méconnaissance des attentes de l'épreuve.

Les meilleures copies sont celles qui mettent en évidence la capacité du candidat à dégager l'idée générale que traduisent les différents textes, à en dégager une problématique et à construire une argumentation en s'appuyant explicitement sur des citations extraites des différents textes. Ces devoirs mettent en évidence une présentation et une organisation réfléchies des idées ; on y retrouve une introduction et une conclusion.

Une qualité rédactionnelle soignée, une expression claire des idées, un devoir construit et organisé, une capacité à établir des liens entre les différents textes caractérisent les devoirs les mieux notés.

Le jury déplore que peu de productions correspondent aux critères précédemment énoncés.

Deuxième partie (notation sur 11)

Il est attendu des candidats, « la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines ». Cette seconde partie de l'épreuve

qui ne présente aucune difficulté majeure est occultée ou partiellement traitée par de nombreux candidats. Le constat d'ensemble relève une maîtrise très insuffisante ou inexistante des compétences attendues.

Une méconnaissance et une confusion de notions élémentaires (exemples, identification des temps de conjugaison, repérage des classes grammaticales, transposition du style direct au style indirect, identification des pronoms relatifs et leur fonction, nature ...) jugée « préoccupante » pour des candidats qui se destinent à des fonctions d'enseignement. Une minorité est en mesure de proposer une réponse argumentée à la question 5. Les notes obtenues à cette partie sont dans l'ensemble très faibles.

De rares devoirs proposent des réponses claires faisant appel à des connaissances assurées.

Cette maîtrise insuffisante du fonctionnement du système linguistique impacte globalement l'ensemble du devoir.

Troisième partie (notation sur 13)

Il est attendu, « une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions dans les situations d'enseignement ». Dans cette partie de l'épreuve, il est demandé aux candidats d'analyser des productions d'élèves relatives à une situation d'écriture afin de répondre aux questions posées. Les ressources proposées sont liées aux programmes : fin C1 – début C2.

Le traitement de cette question impose des connaissances sur les attendus du programme et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qu'il convient néanmoins d'articuler avec des connaissances théoriques suffisantes relatives à la problématique évoquée.

Certains candidats répondent aux exigences de l'exercice. Cependant, le jury regrette un traitement peu consistant et peu cohérent de cette partie par de nombreux candidats et en particulier ceux du troisième concours. Pour ces derniers, il apparaît clairement une méconnaissance totale des pratiques pédagogiques et des contenus didactiques. Les pistes de travail proposées manquent de pertinence et révèlent très souvent une difficulté à se projeter dans le métier auquel les candidats se destinent.

La maîtrise de concepts et notions (séance, séquence...) semble fragile voire inexistante . On note que les éléments de langage font cruellement défaut à certains candidats. De trop rares copies ont su s'appuyer sur des apports théoriques assimilés, judicieusement mis en lien avec l'analyse des productions d'élèves.

Quelques bonnes copies ont mis en évidence la capacité des candidats à faire preuve de bon sens en proposant des situations concrètes pertinentes. Les meilleurs devoirs ont su proposer une analyse réfléchie des productions d'élèves en prenant appui sur une les programmes et sur des savoirs didactiques et pédagogiques, en lien avec le développement de l'enfant. Les situations d'apprentissage proposées témoignent de la capacité de ces candidats à se projeter dans le métier.

Maîtrise de la langue (notation sur 5)

Il s'agit d'« évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat ». De nombreuses copies expriment un registre de langue inadapté et de nombreuses erreurs orthographiques, syntaxiques et lexicales (accords non maîtrisés - sujet verbe, participe passé conjugué avec « l'auxiliaire avoir », orthographe d'usage ...). Une absence de marques de ponctuation, un vocabulaire pauvre et inadapté et une écriture indéchiffrable rendent certains devoirs illisibles et obligent les correcteurs à des efforts considérables pour leur compréhension. Ces lacunes du point de vue de la langue dans ses usages les plus élémentaires pénalisent les candidats ; nombre d'entre eux n'ont pas bénéficié de points.

Le jury déplore fortement que des candidats qui se destinent à enseigner présentent autant de difficultés à maîtriser la langue et peinent à s'exprimer avec clarté.

Des efforts de présentation soignée de quelques devoirs sont à souligner. Une utilisation aisée des connecteurs logiques, des mots de liaison, un lexique et des tournures utilisés à bon escient, une

organisation structurée et organisée des idées, quelques rares erreurs orthographiques constituent les points forts des meilleures productions.

Les résultats globaux offrent une moyenne générale de l'épreuve à 6,87 et le nombre de notes éliminatoires s'élève à 148.

Ces notes sont principalement motivées par :

- l'absence de traitement d'une ou plusieurs parties du devoir
- une lecture superficielle des textes du corpus
- des réponses qui ne correspondent pas aux attendus
- un niveau de langue et une expression écrite très insuffisantes
- un défaut d'acquisition des concepts grammaticaux

Conseils

Le jury rappelle l'importance d'une bonne préparation aux épreuves du CRPE et particulièrement à celle de français. C'est un concours exigeant qui impose un entraînement régulier et sérieux.

Il déplore la présence d'erreurs de langue innombrables dans beaucoup de copies. Savoir orthographier et avoir une écriture lisible sont indispensables pour être professeur des écoles ; c'est la crédibilité et l'exemplarité de celui-ci qui sont en jeu.

Aussi, le jury insiste pour que certains candidats au concours s'engagent dans une véritable remise à niveau du point de vue de la maîtrise de la langue (cf. « La grammaire méthodique du français » : M. Riegel, J.C. Pellet, R. Riout).

Par ailleurs, il est vivement conseillé aux candidats de s'intéresser aux programmes de l'école primaire (maternelle et élémentaire) dont ils doivent avoir une bonne connaissance des contenus d'enseignement (les sites officiels seront consultés à cet effet, Eduscol notamment). Leur maîtrise aidera à traiter efficacement la troisième partie de devoir.

Dans le cadre de leur préparation, les candidats s'informeront sur les attendus de la synthèse qu'ils doivent rédiger (première partie) ; ils pourront s'exercer, dans les conditions du concours, afin de répondre aux exigences de l'exercice.

Ils ne sauraient faire l'impasse sur des savoirs théoriques consolidés, une approche du développement de l'enfant et sur les pratiques pédagogiques qui les aideront se projeter dans leur avenir professionnel.

Le jour de l'épreuve, ils s'attacheront à gérer efficacement le temps imparti afin de traiter l'ensemble des parties. Une attention particulière sera accordée à la mise en page du devoir et à la calligraphie, pour une compréhension et une lisibilité optimales du devoir.

Aux candidats qui se destinent au professorat des écoles, le jury recommande instamment de se renseigner sur les exigences et les aspects concrets du métier.

Mathématiques

L'épreuve écrite de mathématiques vise essentiellement à montrer que :

Les candidats ont acquis une maîtrise suffisante des notions mathématiques pour aborder l'ensemble des situations d'enseignement de l'école primaire.

L'épreuve comporte trois parties notées respectivement sur 13, 13 et 14 points.

La première partie est purement disciplinaire. Cette année, la deuxième partie contenait quatre exercices disciplinaires indépendants. La dernière partie est de nature didactique.

Au niveau de la maîtrise des compétences purement disciplinaires, les lacunes importantes relevées ont porté sur :

Les connaissances des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé des programmes de l'école primaire. Elles exigent donc une maîtrise éclairée des notions abordées avec un recul critique suffisant. Les connaissances des candidats ne sauraient se limiter à la simple maîtrise des compétences attendues d'un élève de CM2.

Les questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire. Elles supposent une connaissance approfondie des trois cycles d'enseignement de l'école primaire et des éléments du socle commun qu'ils abordent. En général, dans le traitement des questions, on a pu noter une mauvaise lecture de l'énoncé et un manque de raisonnement logique.

On a également déploré l'absence d'éléments éclairant la démarche mathématique afin de permettre au correcteur d'apprécier la pertinence de la réponse et du raisonnement fourni.

Lors de la correction des copies, on a pu déplorer des phrases confuses et grammaticalement incorrectes, des problèmes de présentation, une mauvaise pagination, une orthographe défailante – les fautes d'orthographe sont en trop grand nombre ! – et des difficultés de rédaction. Il est important que les candidats soient attentifs à la maîtrise de la langue. On ne peut apprécier la réponse à un problème mathématique si le propos n'est ni clair, ni lisible.

On déplore que certains candidats n'expliquent pas nécessairement la façon dont ils obtiennent leurs résultats. Ils affichent des nombres sans justification, sans mettre en évidence la méthode utilisée. Souvent, l'intérêt du point de vue de l'apprentissage n'est pas abordé et l'analyse didactique reste insuffisante. Nous rappelons qu'on attend d'un candidat qu'il sache mettre en avant ses qualités d'analyse, d'organisation, de démonstration et d'argumentation. Le niveau fondamental en mathématiques des candidats éliminés reste en général très en-dessous des attentes, voire inquiétant.

On attendra que les candidats au concours de professeur des écoles se réapproprient les notions mathématiques essentielles en suivant une remise à niveau complète avant de se présenter aux épreuves. Cette année, les points suivants ont manqué :

- la qualité des démonstrations
- le lexique utilisé, et la précision attendue.
- la connaissance de la formule de la vitesse
- la maîtrise des probabilités
- la connaissance de la soustraction : sens et diverses techniques
- La maîtrise de la programmation
- Connaissance des pourcentages
- Notion de grandeurs et conversion des unités

Conseils pour la préparation à l'épreuve de mathématiques :

- Envisager une lecture et une appropriation des programmes de la maternelle, du cycle 2 et du cycle 3 (26 mars 2015 et 26 novembre 2015)
- Approfondir les connaissances des cycles d'enseignement de l'école primaire et des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- S'entraîner à l'analyse de travaux d'élèves
- Développer des qualités d'analyse, d'organisation, de démonstration et d'argumentation
- Utiliser un langage mathématique adapté aux situations
- Maîtriser les notions mathématiques dans les situations d'enseignement de l'école primaire
- Connaître la construction du nombre : composition, décomposition, procédures de dénombrement (recomptage, décomptage.), le subitizing, l'itération de l'unité
- Maîtriser le sens des opérations et leurs techniques, notamment la soustraction (R. Brissiaud, G. Vergnaud, S. Baruk)
- Aborder l'algorithme et la programmation
- S'initier à l'outil numérique

Pénalités

Le jury rappelle que 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat. Le jury s'est accordé pour retenir un barème qui ne pénalise pas trop les candidats puisque cette compétence est déjà ciblée et retenue dans l'épreuve écrite en français. Cependant, quelques copies ont été concernées par cette pénalité étant donné les difficultés de maîtrise de la langue française et l'illisibilité de certaines copies. On peut s'interroger sur des candidats se destinant au métier de professeur des écoles qui écrivent des phrases confuses, comportant des erreurs grammaticales et de syntaxe ou des contradictions mathématiques. S'agissant d'un concours de recrutement d'enseignants, le jury invite les futurs candidats à être plus vigilants quant aux critères cités ci-dessus et dont la prise en compte en termes de pénalités pourra se voir renforcée.

Conclusion

Les candidats au concours de recrutement de professeur des écoles, pour être en capacité d'enseigner correctement les mathématiques jusqu'au cycle 3 (CM1-CM2-6ème), sans induire chez les élèves des représentations schématiques, réductrices voire erronées (qui pénaliseront les élèves à court terme), doivent maîtriser à un bon niveau toute la complexité et la richesse des objets mathématiques enseignés.

Il est notamment attendu d'eux qu'ils fassent preuve de logique et de clarté dans leurs démarches et raisonnements. Il paraît également indispensable qu'ils s'appuient sur des connaissances, des techniques et des méthodes solides. Enfin, leur niveau de langue, principal vecteur de la pensée scientifique, doit être soutenu.

L'épreuve de mathématiques du concours du CRPE prend en compte toutes ces exigences.

III - Les épreuves orales d'admission

- La première épreuve -

« Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat »

Descriptif de l'épreuve :

Elle est d'une durée d'une heure (présentation du dossier : 20 minutes ; entretien : 40 minutes) Elle vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- Sciences et technologie
- Histoire
- Géographie
- Histoire des Arts
- Arts Visuels
- Education Musicale
- Enseignement moral et civique.

Le dossier : le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus – hors annexes - portant sur le sujet qu'il a choisi. Les documents annexes n'excéderont pas cinq pages. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles.

Le dossier doit être adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique sur CD ou sur clef USB. Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée de documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (20 minutes) ;
- un entretien avec le jury (40 minutes) portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant. L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Le candidat doit apporter tout le matériel nécessaire à sa prestation. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par le candidat lui incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

Commentaires du jury sur les prestations des candidats

L'exposé :

Dans l'ensemble, les exigences de clarté de l'élocution et de maîtrise de la langue orale ont été satisfaites même si l'on peut regretter le recours encore trop fréquent à l'emploi de termes familiers. Le stress a parfois généré un début difficile, lequel s'est estompé par la suite. Les candidats les moins loquaces sont ceux qui n'ont pas préparé suffisamment leur épreuve. Beaucoup d'entre eux ont adopté une posture qui correspond aux normes attendues.

On attendra également d'un bon dossier qu'il soit étayé et enrichi par des références à des lectures scientifiques ou des expérimentations personnelles. Enfin, le jury condamne quelques manques d'approfondissement et d'élargissement du sujet. Les contenus pris sur le NET ne sont pas compris et occasionnent des situations de plagiat. Certains dossiers en ont malheureusement été la preuve. Il est recommandé une application du principe de diversité et la multiplication des situations, des outils et des supports d'apprentissage.

On attend aussi que le candidat montre qu'il maîtrise une approche large et diversifiée des pratiques d'évaluation.

Le jury invite aussi fortement les candidats à se référer à des actions concrètes entreprises dans les écoles. La connaissance du terrain a pu aider quelques candidats mais des mauvaises observations en classe induisent des analyses erronées. En général, il y a trop peu de lien entre contenus du dossier et réalité du terrain : connaissances des élèves, des cycles, des liaisons interdegré, de l'éducation prioritaire.

L'entretien : De manière générale, les candidats maîtrisent mal leurs connaissances didactiques et pédagogiques. Ils ont des difficultés à transposer les savoirs théoriques dans les situations d'apprentissage proposés par les membres du jury.

La plupart d'entre eux restent enfermés dans leurs modèles ou schémas initiaux sans perspective d'en sortir. La capacité d'écoute et la réactivité des candidats ont été correctes dans l'ensemble au regard de la durée de l'entretien (40 min). Cependant, si certains candidats se sont d'emblée inscrits dans un dialogue ouvert et riche révélant une parfaite maîtrise de leur sujet, d'autres ont présenté des attitudes très conversées : ceux adoptant une assurance vraiment injustifiée frisant l'insolence, ceux qui sont des « répondeurs » écoutant et argumentant souvent dans le sujet, ceux encore se perdant dans un discours superficiel ou apportant des réponses totalement erronées. Les candidats apparaissent souvent comme étant trop scolaires. Leur argumentation prend appui sur leurs connaissances mais dès lors qu'un questionnement s'oriente sur des liaisons intra ou inter degrés, sur l'éducation prioritaire, sur la culture générale, le candidat est déstabilisé.

On attendra que les candidats qu'ils :

- Soignent la qualité de l'expression écrite et orale. Des réflexions toutes particulières sont attendues pour la rédaction du dossier (qualité du lexique, de la syntaxe ; maîtrise de l'orthographe)
- Travaillent l'exposé en vue d'une présentation plus dynamique.
- Montrent d'emblée qu'ils se sont intéressés au métier d'enseignant et qu'ils en maîtrisent déjà certaines compétences : curiosité intellectuelle, ouverture d'esprit, sens de l'initiative, démarche spontanée vers les écoles pour observer des pratiques, échanges avec de futurs collègues, capacité à s'informer, à consulter les sites officiels, connaissance des programmes et de l'actualité institutionnelle.
- Situent le contexte général d'enseignement dans le département de la Guyane.

- La seconde épreuve -

« Entretien à partir d'un dossier »

Cette seconde épreuve s'appuie sur deux axes : les APSA et la connaissance du fonctionnement de l'école

L'épreuve de connaissance du fonctionnement de l'école : relative aux connaissances du système éducatif français, elle consiste en un exposé de quinze minutes et un entretien de trente minutes.

La note attribuée est de 60 dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien

Cette deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

L'épreuve consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de la situation professionnelle et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien de 30 minutes avec le jury permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société, partenariat), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Les candidats semblent maîtriser la technique de l'exposé : la problématique et le plan sont généralement annoncés pour ceux qui ne se sont pas contentés de répondre aux questions posées. Les textes ne sont pas toujours compris, exploités et articulés entre eux. La démarche reste trop scolaire, la réflexion et l'analyse personnelles sont à travailler. Ces candidats restent souvent accrochés à leur préparation et ne parviennent pas à entendre les questions puis à se distancer dans les analyses. Malheureusement, certains candidats font simplement de la paraphrase, ont du mal à s'éloigner de leurs notes, n'ont pas perçu la logique entre les textes supports et la séquence à présenter.

D'autres enfin ont fait preuve d'une analyse et d'une réflexion solides. Ils ont présenté un esprit critique, des qualités de synthèse et ont su faire l'articulation des textes tout en exploitant les éléments pertinents et parfois en les illustrant.

Ces candidats ont souvent dégagé une problématique, annoncé les différentes parties pour finir par une conclusion. Ils ont su s'appuyer sur le corpus et n'ont pas hésité à s'impliquer personnellement en mettant en avant leur expérience ou leurs lectures.

Par ailleurs, certains, peu nombreux, ont aussi montré une connaissance assurée du système éducatif et des valeurs de la République

En général, les candidats ont présenté une attitude correcte. Pour certains, la communication reste peu dynamique, soit par manque de connaissances ou par manque d'entraînement à ce genre d'exercice.

L'entretien

L'attention a porté aussi bien sur les points tels que l'écoute, la justesse des réponses, la communication, l'argumentation, l'élargissement des connaissances que sur la capacité à se projeter dans la pratique professionnelle à travers notamment la prise en compte des acquis et des besoins des élèves, la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, la prise en compte du contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société) et la prise en compte des valeurs de l'école inscrites dans les valeurs de la République.

Dans l'ensemble, les rapports des différentes commissions soulignent une constante :

Les candidats se sont attachés à répondre avec précision aux questions du jury. Cependant, beaucoup paraphrasent les textes du dossier, comme pour l'exposé. Les diverses interrogations du jury assurent le lien attendu entre le corpus de textes, la question initiale posée et des attendus. Tout en soulignant de bonnes attitudes d'écoute, des efforts d'argumentation, il faut aussi noter des difficultés manifestes à étayer l'analyse et à élargir la réflexion.

Les différentes commissions déplorent qu'un grand nombre de candidats semblent ne pas s'être intéressés aux grands thèmes du système éducatif (les enjeux de l'école ne sont pas perçus) ni aux obligations du fonctionnaire, ce qui aurait permis quelques axes de justifications et/ou d'argumentations.

Pour la grande majorité, la situation globale de l'entretien est plus proche du jeu de questions-réponses entre le jury et le candidat que d'un échange construit et argumenté autour de thématiques de la profession.

Ainsi l'annonce du plan des réponses fait cruellement défaut, la problématique liée au sujet est inexistante sans parler de l'absence de synthèse.

Les réponses aux questions sont marquées par leur absence de liens avec les textes en vigueur (loi de 2013 sur la refondation de l'école, programmes, référentiel des compétences du professeur des écoles ...).

Par ailleurs, il faut souligner une méconnaissance du contexte d'exercice de la Guyane auquel ils sont destinés.

Les APSA :

Cette partie permet d'évaluer les compétences pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Remarques concernant les candidats interrogés :

Les prestations orales des candidats restent moyennes (55,98 % des notes varient entre 20 et 29 sur 40)

Organisation de l'épreuve

Cette partie est notée sur 40 points. Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Cette épreuve donne l'opportunité au candidat de se projeter dans ce futur métier et de faire état de la « pédagogie » avec les membres qui composent les commissions. Une catégorie des candidats montre une maîtrise du sujet (donc une préparation et une expérience personnelle) et à l'aise. D'autres sont restés très timides voire stressés.

Le choix des quatre APSA les plus couramment enseignées et pratiquées et les plus connues présentent une méconnaissance pour certains (natation, jeux de raquette, danse, jeux et sports collectifs) : un engagement personnel, une préparation personnelle est aussi nécessaire : culture générale, analyse réflexive sur l'APSA.

Les connaissances didactiques des candidats ainsi que les représentations de l'apprentissage sont très inégalement assimilées.

La gestion du temps est variable : pas toujours maîtrisée pour certains candidats (4 à 8 minutes quelquefois). Pour d'autres, dans l'ensemble gestion convenable. Certains candidats doivent adopter une démarche personnelle qui fait partie intégrante de leur préparation (usage de chronomètre, montre, portable). Peu de candidats font une réelle présentation du sujet. Une absence de plan structuré. Dans l'ensemble, ils se contentent de répondre directement aux questions posées, sans une véritable analyse. Cette dernière reste superficielle, démunie de référence aux textes, aux programmes, d'argumentation suivie d'exemples pour étayer les propos. Le sujet est quelquefois mal compris : mauvaise lecture et analyse du sujet. L'on y rajouterait un manque de prise de recul (contextualisation de la situation de classe).

De rares candidats révèlent de réelles lacunes : les discours peuvent être clairs et soutenus, mais l'emploi des termes spécifiques fait défaut. L'annonce d'un plan sur lequel devrait s'appuyer tout candidat en vue de développer son argumentaire n'est pas la stratégie adoptée par de nombreux candidats : Les meilleures prestations font apparaître une structuration de l'exposé : introduction, plan et annonce de la problématique

Le jury note un manque de recul de certains par rapport au manque d'expériences. Dans l'ensemble, les candidats ont su justifier leurs réponses, expliciter les choix pédagogiques retenus. Il apparaît toutefois de souligner que les connaissances didactiques et pédagogiques sont insuffisamment maîtrisées. Certains candidats n'ont pas l'aisance suffisante pour développer une argumentation qui s'appuie sur les textes, la connaissance de l'institution. Des efforts sont à développer pour la culture générale.

Pertinence des situations proposées en rapport avec le sujet :

- Référence faite avec le vécu personnel quand il existe ou les observations de classes lors des stages.
- Les situations ne sont pas toujours adaptées à des élèves de maternelle (notamment natation et danse) et pas en adéquation avec les questions posées.
- La notion de progressivité n'est pas prise en compte ni la transformation à opérer pour amener les élèves d'un niveau de compétences à un autre.
- Nombreuses situations abstraites, standardisées éloignées des pratiques de terrain.
- Les situations retenues par certains candidats mettent les élèves en activité sans favoriser un réel apprentissage.
- Certains candidats font état de leur pratique personnelle, mais peu replacent la discipline dans ses finalités et ses spécificités pour des élèves du primaire.

Connaissance des élèves :

La représentation de l'école primaire est peu étendue : confusion entre le 1er et le 2nd degré par certains. Quelques candidats manifestent souvent une méconnaissance de l'école maternelle, et des compétences attendues, alors que d'autres montrent une assez bonne maîtrise des compétences attendues chez les élèves à l'école primaire.

Le point faible de l'épreuve : temps de jeu insuffisant, obstacles non identifiés, construction et progressivité des savoirs trop peu mis en évidence.

Le développement moteur, psychologique et physiologique de l'enfant est à approfondir par les candidats.

Connaissance d'une autre APSA :

Cela relève d'un niveau satisfaisant dans l'ensemble sans pour autant détailler la logique interne de ces sports. Cependant, les compétences travaillées dans les APSA sont rarement sues. L'APSA peut être

connue, mais l'aiguillage du jury reste présent pour un approfondissement durant l'entretien. Pour l'activité aquatique, nombreux candidats présentent une méconnaissance du rôle du MNS de surveillance et à l'enseignement, de la réglementation, des conditions de sécurité nécessaires pour se rendre à la piscine.

Lien avec les autres disciplines :

La maîtrise de la langue est généralement identifiée ainsi que les données mathématiques. Certains candidats s'attardent uniquement sur le lexique, les objectifs langagiers sont ignorés. Le lien avec l'éducation à la santé est partiellement évoqué

Attitudes avant, pendant et après la prestation :

Certains candidats sont un peu tendus par manque de connaissances, d'autres sont à l'écoute et montrent des velléités de répondre aux sollicitations des membres du jury. Il est noté une bonne tenue vestimentaire, bonne attitude. Bonne impression d'ensemble.

Capacités à tenir compte des questions posées :

Les sujets pas toujours traités avec le recul nécessaire : tendance à transposer sans analyse des pistes de programmation apprises.

La prise en compte des consignes insuffisante. Certaines questions n'ont pas été traitées.

La capacité à construire les séquences au cours de l'entretien est insuffisante pour certains qui s'enferment dans leurs propositions de départ.

Connaissance de l'institution... :

La connaissance est souvent très partielle pour certains et peu confirmée aux exigences et réalités du métier d'enseignant : place de l'EPS et contribution à l'acquisition des objectifs du socle, outils à construire au sein du cycle (cahier d'EPS, progressions). Les connaissances doivent être confortées (référence au BO)

Conception du sujet (forme et fond) :

Une vigilance est à apporter quant à la qualité des images. La couleur favoriserait la lisibilité et la visibilité ainsi qu'un agrandissement. La réduction de la séquence à 4 séances occasionne des choix peu réalistes de situations d'apprentissage.

Conclusion pour la seconde épreuve

Outre la gestion du temps à améliorer, aussi bien à l'exposé qu'à l'entretien, deux points restent à développer : la maîtrise du lexique pédagogique et didactique et l'enrichissement d'une culture littéraire et pré-professionnelle nécessaire à l'exercice du métier d'enseignant.

La préparation doit rester un temps essentiel orientant les candidats vers des analyses de leurs propres connaissances et compétences des fondamentaux : la maîtrise de la langue et les mathématiques. Ainsi, ils pourront approfondir l'ensemble de ces réflexions et les utiliser pour construire de nouvelles compétences professionnelles.

Enfin, le jury attend de tous les candidats :

Qu'ils puissent mettre en lien l'ensemble des connaissances reçues pendant leur parcours de formation.

Qu'ils maîtrisent mieux le langage pédagogique et didactique qui encadre les théories de l'apprentissage.

Qu'ils approfondissent leur culture administrative et juridique, pour mieux appréhender les règles de fonctionnement de l'école.

Qu'ils connaissent bien les principaux textes qui organisent le métier qu'ils ont choisi, à commencer par le référentiel de compétences du professeur des écoles.